RÉGION PAYS DE LA LOIRE

DOSSIER DE DEMANDE ALLOCATION ENFANT HANDICAPE

Formulaire à renvoyer avec les pièces justificatives à :

Région des Pays de la Loire - DRH - Service Données et support – Budget et observatoire

1, rue de la Loire - 44966 NANTES Cedex 9

- Dossier à renvoyer **avec la 1ere demande** : extrait de naissance ou copie du livret de famille
- Justificatifs à produire à **chaque demande**:
 - copie de la notification d'attribution de l'allocation d'éducation spéciale,
 - copie de la décision de la Maison départementale des personnes en situation de handicap
 - attestation établie par l'employeur ou la caisse de retraite du conjoint ou concubin de l'agent (modèle d'attestation disponible sur Patio)

❶ AGENT REGIONAL

NOM :..... Prénom :.....

Date de naissance : | | Téléphone (facultatif) :

Statut de l'agent : ☐ Titulaire ☐ Non titulaire

Direction : Antenne régionale, préciser le département : ☐ 44 ☐ 49 ☐ 53 ☐ 72 ☐ 85

Lycée : préciser le département : ☐ 44 ☐ 49 ☐ 53 ☐ 72 ☐ 85

❷ ENFANT CONCERNÉ

NOM, Prénom Né(e) le : | |

Je soussigné(e) **certifie exact** les éléments portés ci-dessus. Je prends acte que l'administration se réserve le droit de demander toute pièce justificative, et que toute fausse déclaration de ma part, intentionnelle ou non, pourra entraîner le remboursement à l'administration des aides indûment perçues.

Date		Signature	

<u>Deux agents de la Région des Pays de la Loire,</u> mariés, concubins déclarés ou pacsés, ne peuvent prétendre chacun aux versements de cette prestation sociale. Le bénéficiaire est désigné d'un commun accord par les deux agents.

RÉSERVÉ A LA DRH

Date de réception :			Code agent :
Conditions d'éligibilité remplies :	☐ oui (185€ brut/mois)	☐ non	Motif de refus :
Dossier traité le :	Par :		En paie de :

MAJ : NOVEMBRE 2023

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des prestations d'action sociale. Les destinataires des données sont la Région des Pays de la Loire - la DRH - et le Payeur Régional. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la DRH.